MAIRIE DE PROMPSAT
2 rue du Peyroux
63200 PROMPSAT
☎ **04-43-63-32-83**
mairie.prompsat@wanadoo.fr
https://www.prompsat.fr

PROMPSAT
ENTRE VIGNES ET PIERRES MÉDIÉVALES

Ref V2026-0039

ARRETE
Portant réglementation sur la chasse
Dans les domaines viticoles sur la commune de PROMPSAT

Le maire de la commune de Prompsat,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Considérant que les vendanges sont terminées sur le territoire de la commune de Prompsat et que l'exercice de la chasse ne présente plus de danger pour les récoltes,

ARRETE

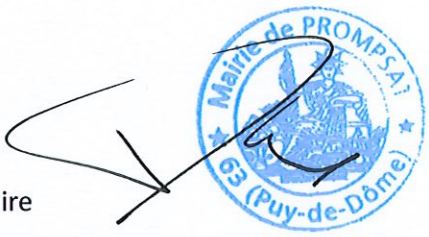
ARTICLE 1 :

- La chasse dans les vignes et aux abords immédiats est autorisée à compter du Dimanche 18 Octobre 2026 à 8 heures

ARTICLE 2

Cet arrêté sera affiché dans les grilles municipales.

Fait à PROMPSAT le 7 octobre 2026



Le Maire

M. VALLEIX Philippe

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois à compter de sa notification.